CFHSCT INFRA CIRCULATION DU 11 JUIN 2013

Compte rendu CGT

La réunion était présidée par M. LE CALVEZ (Président de la CFHSCT INFRA-Circulation).

M. DECOLFMACKER (Chef du Département sécurité DCF) - M. HENRY (Conseiller Prévention DCF) - Mme Isabelle CHANTELAUZE (Responsable Relations Sociales DCF) - Mme Mayalen HARISMENDY (Conseillère Relations Sociales) - M BANCEL (Chargé des Facteurs Humains) – M. BLATTER (Ergonome).

Pour les médecins du travail : *M. le Dr. IZAR et Mme le Dr. DAUM (Médecin SNCF).*

Pour la délégation CGT : *M. PLUMELET Stéphane – Mme BARBU Marie-Laure – M. ANDRUEJOL Emmanuel - M. MAGNIER Pierre.*

L'écho de la CFHSCT IC du 11 juin 2013

La CGT n'acceptera jamais les orientations libérales qui ne cessent de dégrader l'existant des cheminots.

La CFHSCT se tient dans une période où le gouvernement, avec l'aide de la direction, tente de réformer la SNCF. Cette réforme est déclenchée par la commission européenne qui oblige l'ouverture à la concurrence de tous les réseaux historique.

Pour la CGT, cette vision dogmatique a pour but d'accompagner la crise en revoyant au rabais les conditions sociales des salariés.

Nous savons que les rapports Bianco et Auxiette (servant de base pour la réforme) ont comme principaux acteurs Messieurs Pépy et Rapoport. Ceux-ci annoncent clairement la baisse des conditions de travail des cheminots.

Pour la CGT, une réforme du système ferroviaire est indispensable mais avec l'ambition de répondre aux besoins de la Nation, des usagers avec des hautes conditions de travail pour les cheminots.

Cela ne peut s'envisager qu'à partir d'une entreprise ferroviaire publique intégrée, la SNCF. Celle-ci est la seule capable de répondre aux enjeux de sécurité, d'aménagement du territoire et d'égalité de traitement.
La réforme du ferroviaire ne pourra avoir lieu si l'on ne tient pas compte du quotidien des cheminots de l'EPIC SNCF dans leur travail. Seule une évolution basée sur notre statut et notre règlementation spécifique peut amener une amélioration.

La CGT revendique :

- *Le RH 0077 comme base minimale de la règlementation du travail en vigueur pour les salariés du rail ;*
- *Le décloisonnement de notre entreprise et la création d'établissements multi-activités pour une réelle efficacité ;*
- *La mutualisation des moyens de production en proximité et permettre aux cheminots de travailler véritablement ensemble dans tous les métiers.*

Nous savons (à l'écriture du compte-rendu) que la grève du 13 juin 2013 a été suivie par près d'un cheminot sur deux. Ces cheminots ont fait entendre leur mal-être dans leur quotidien au travail et le refus de cette réforme. Cela a montré à nos dirigeants qu'il fallait compter sur nous et revoir leurs copies afin de se diriger vers la voie du service public SNCF.

🗁 Médecine

Pour la délégation CGT, nous ne sommes pas là pour suivre et accompagner cette casse autour d'un pseudo dialogue social. Cela doit cesser dès lors que cela impacte la santé des cheminots et des salariés.

La délégation CGT continue de réclamer le maintien d'une médecine intégrée et non la séparation, dont certains, en ont été les acteurs, en alertant le conseil d'état en juin 2006 sur cette question.
Nous rappelons que la médecine du travail est depuis longtemps une richesse pour les cheminots. Si la SNCF avait ce régime dérogatoire, c'était aussi et surtout parce que les métiers de la SNCF étaient/sont spécifiques. Ces médecins font une santé de proximité.

En donnant de moins en moins de moyens aux médecins du travail pour faire correctement leur métier c'est bien la direction de la DCF qui met en place le démantèlement.

Le trop grand nombre d'agents par médecin, les restructurations des centres médicaux, la difficulté pour un médecin de se rendre dans les CHSCT, tout cela découle de la politique de l'entreprise et elle ne peut se cacher derrière telle ou telle excuse.

La direction commence d'ailleurs à mesurer les conséquences de cette mise en application avec la qualité de production qui est durement touchée !

Mais que dire des conséquences sans précédent pour les agents :

- La perte de repères professionnels ;
- La remise en cause de son identité professionnelle ;
- Les propositions de reclassement non adaptées ;
- La perte de rémunération.

Suite à la dernière CFHSCT la direction, a annoncé l'ouverture de deux nouveaux centres et la mise en place, le 1er Mars d'une commission de recours.

Pour la délégation CGT, la direction ne règle en rien le fond du problème et met des rustines sur une mauvaise organisation de la santé.

La création de la commission de recours montre la faillite de la séparation des visites d'aptitude et les médecins du travail. Cette commission discutera des cheminots descendus de sécurité par la visite d'aptitude. Les médecins du travail présents tenteront de rattraper les agents pour les maintenir en postes de sécurité. Nous voyons ici l'aberration de cette séparation.

Les médecins du travail ont la connaissance de l'environnement de travail, des métiers, des agents sécurité, des postes de travail et les compétences en matière de propositions sur les aménagements de poste. Le médecin d'aptitude sécurité lui n'applique qu'un protocole et en fonction, détermine l'aptitude aux fonctions de sécurité. En bref, « BON ou PAS BON ».

Sur la forme, il existe également de nombreux problèmes que la CGT à fait remonter. Les agents se rendant dans les centres sont en situation de stress, avant et après, ces visites médicales.

La réponse aux retours des agents inaptes définitivement ou temporairement ne semble pas être prise à la hauteur. Au-delà de la perte financière, il y a la perte de l'identité professionnelle.

Nous demandons dès aujourd'hui qu'une prise en compte des agents soit faite au plus près du terrain là où les salariés tombent en souffrance, c'est-à-dire dans les CHSCT.

Nous vous demandons de nous faire remonter les différents problèmes que vous rencontrez dans l'application de ces nouvelles directives.

Sur l'avenir de la médecine dans notre entreprise, nous demandons à ce que le rôle et le nombre de médecins du travail soient renforcés pour une meilleure prévention et pour la santé des agents.

Vos représentants CGT à la CFHSCT/IC seront vigilants et continueront de porter vos revendications en matière de prévention.

La médecine du travail a trouvé son origine dans la préservation de la santé physique et mentale des salariés du fait de leur travail, non dans la sélection des salariés au seul profit du capital.

🗁 Plan d'action pénibilité de la DCF

La délégation CGT a rappelé que ses propositions sur ce sujet depuis ces dernières années avaient découlé sur la prise en compte par la direction des Emplois Repères.

Les expérimentations sur les EIC Bretagne et Paris Saint Lazare sur le plan de la « pénibilité de la DCF » sans aucune création de postes, ne sont pas recevables pour la délégation CGT.
La réduction de la pénibilité doit passer par la création de postes et l'aménagement de temps de travail pour les plus de 45 ans. Ce que refuse la direction ou fait mine de créer des postes titrés « fin de carrière », qui ne servent en rien aux agents concernés.

La Direction est soucieuse de mettre en application la loi du 09 novembre 2010 qui porte sur la réforme des retraites, avec ses décrets d'application pour l'ensemble des salariés.
Ce qui découle de ses choix de favoriser les CPA et temps partiels ainsi que recenser les postes pouvant être proposés en fin de carrière et questionner les agents de 50 à 52 ans exposés à la pénibilité sur leur projet professionnel.

Nous notons que la Direction s'empresse d'appliquer la loi, lorsqu'elle est en notre défaveur, alors qu'elle ne met pas la même détermination pour celle en faveur des salariés.

La délégation CGT a œuvré pour que l'on ne tienne compte que de la circulaire DGT n° 08 du 28 octobre 2011. Celle-ci prévoit dans son article 1.4 « L'existence d'un accord ou d'un plan d'actions contenant des clauses relatives à la prévention de la pénibilité » ceux-ci valent accords ou plans d'action relatifs à la prévention de la pénibilité au sens de l'article L.138-29. Ce point démontre donc bien que le décret de 2008 sur la reconnaissance de la pénibilité est pérenne.

Suite à la bilatérale du 23 Mai 2012, seule la délégation CGT a été force de propositions sur le contenu du plan d'action de la Direction. La prévention primaire doit être la priorité, nous devons tout mettre en œuvre pour que la Direction applique une politique de prévention sur la pénibilité qui permette de réduire celle-ci tout au long de la carrière.

Ce plan d'action transverse doit être la seule base de travail des branches et domaines.

Concernant les aménagements de postes et locaux de travail demandé par les EIC sur 2012, la direction a été incapable de les mettre en œuvre. Piégée, et elle l'avoue, par sa logique de priorité financière et du manque d'ergonome dans son périmètre.

Malgré les interventions répétées dans la fonctionnelle infra Circulation, le constat n'est pas à la hauteur des enjeux.

La délégation CGT a dénoncé le constat d'échec et le manque d'investissement de la direction pour la création de ces postes et de sa prise en compte globale sur ce sujet.

Les moyens doivent suivre et le sujet pris au plus près du terrain, dans les CHSCT.

LA CGT EST PORTEUSE DE REVENDICATIONS

🗁 Coupeurs

Les postes de coupeurs sont depuis longtemps revendiqués par la CGT pour soulager les agents en service. De plus, ces postes de journée permettraient d'offrir aux agents, en fin de carrière, des postes en journée pour diminuer la pénibilité des services décalés ou postés. Lors des négociations sur la reconnaissance de la pénibilité, la Direction aurait dû s'engager dans l'étude des postes pour améliorer l'organisation et les conditions de travail des agents.

Nous devons rester vigilants sur les mesures non appliquées et la justification obligatoire de la Direction de celles-ci dans les bilans de CHSCT.

🗁 Remises de service

La délégation CGT réclame une vraie prise en compte, par la Direction, de l'importance des remises de service en termes de contenu, de formalisation et d'organisation.

Pour cela, nous réclamons que les agents puissent bénéficier de 15 min lors des passations de service.

Cette possibilité permettrait d'assurer de meilleures mises en place des procédures lors de situations perturbées, ainsi qu'un réel temps

d'écoute et de partage d'expérience entre agents lors des remises de service en situation normale.

🗁**DPX**

Il faut, une fois pour toute, répondre à la surcharge des DPX, en acceptant leurs propositions, qui est de leur fournir des aides humaines.

La CGT revendique des aides DPX, qui permettraient de plus, de créer des postes de fin de carrière.

La CGT est force de propositions sur une multitude de sujets qui viseraient à réduire la pénibilité. Au-delà de la présentation du plan d'action de la DCF, les moyens doivent suivre et redescendre au plus près du terrain et donc dans les CHSCT.

A ELLE MAINTENANT DE METTRE LES MOYENS !!!

COMMENTAIRES SUR LES STATISTIQUES RELATIVES AUX ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Les chiffres, toujours les chiffres (la réalité, le vécu, le quotidien), au travers de ces statistiques optimistes et rassurantes pour les uns (SNCF et direction), pessimistes et inquiétantes pour les autres (CGT et salariés).Que dire de plus quand le corps médical reconnait, du bout des lèvres, une certaine baisse des accidents trajet travail, mais avec une fréquence plus élevée et une gravité plus importante de ceux-ci... Quel constat ? Quand une direction sourde et aveugle crée des établissements de plus en plus grands, pratiquement la taille du PORTUGAL pour certains (EIC Aquitaine / Poitou, Charentes) et que, cette même direction par souci de rentabilité (économie sur les EVS), oblige les cheminots (DPX, astreinte, agents de réserve et autres) à effectuer leurs déplacements en véhicule personnel plutôt que de les acheminer par train.

Quel constat sur ce savant mélange détonnant mis en place par nos dirigeants...

Km excessifs (jusqu'à 150Km)

+ Horaires décalés

+ Effectifs réduits

+ Stress et travail dans l'urgence

+ RH77 bafoué

+ Véhicule personnel imposé

= Risque d'accident accru, une fréquence en augmentation, une gravité en hausse, le tout couronné par des vies sacrifiées sur l'hôtel de la rentabilité et des salariés au bout du rouleau

Pour la CGT, il est très clair qu'un parallèle doit être fait entre la pénibilité au travail et l'analyse des accidents routiers avec arrêt. Sur la répartition de ceux-ci, il apparait une hausse de 166% dont 50 % ont lieu sur le trajet de fin de service ! Nous dénonçons également les séries de quatre matinées en roulement, pouvant aller jusqu'à 6 matinées consécutives à la réserve !!!!

Ne serait-il pas temps d'alléger les services de travail par des coupures, y compris la nuit, et suivre les recommandations des CHSCT sur les organisations du travail !!!

De plus, la CGT demande de passer d'un *trois-huit* matinée, nuit, soirée à un *trois-huit* matinée, soirée, nuit. Cela est mis en place dans certains chantiers et appuyé par les médecins du travail, car le rythme biologique normal est respecté.

🗁 En conclusion

Le constat est alarmant, la CGT déplore le manque d'implication de la DCF pour traiter les sujets de prévention. Le nombre d'accidents de travail ne cesse d'augmenter et la Direction n'en fait que le constat ! La productivité à outrance, le management agressif, la non prise en compte des CHSCT ont pour résultat la dégradation des conditions de travail des cheminots. La CGT dénonce le manque d'ambition, le manque de moyens pour traiter en profondeur cette problématique accident de travail. La prévention ne doit plus être considérée par l'entreprise comme un coût mais comme un investissement.

La délégation CGT s'évertue à défendre les cheminots(es) de la filière 27. Nous voyons aujourd'hui la Direction essayer de se restructurer pour permettre aux entreprises privées d'accéder au réseau. C'est bien ELLE qui a créé la DCF et non la Commission Européenne qui demandait seulement l'équité et la transparence dans les conditions d'accès au réseau ferroviaire. La délégation CGT ne peut admettre l'explosion de la filière 27 et son utilité transverse doit perdurer et être mise en avant pour une sécurité optimale et un service public de qualité. C'est ce qui a fait la force et la cohérence de notre entreprise en matière de service public et d'aménagement du territoire.

Voilà, chers camarades, les cheminots sauront apprécier ceux qui savent porter au plus haut niveau leurs revendications. Ce compte rendu doit vous aider à faire mesurer aux cheminots la différence entre ceux qui accompagnent cette politique libérale destructrice, avec tous les risques à court terme que cela peut comporter, et la CGT qui défend les valeurs du service public de notre statut et leurs revendications au quotidien. Ne soyons pas timorés, la mise en place de quelques dernières réorganisations (DCF, médecine d'aptitude…) s'est faite avec la complicité de certaines OS. Sans chercher les polémiques, rétablissons la vérité.

Les membres de la délégation CGT vous demandent de consulter la totalité du PV de cette fonctionnelle, en le demandant au Président de votre CHSCT qui en est le destinataire : RH0171.

La délégation CGT :
Stéphane PLUMELET
Marie Laure BARBU
Emmanuel ANDRUEJOL
Pierre MAGNIER

ANNEXES

- Déclaration liminaire de la délégation CGT à la CFHSCT Infra Circulation du Mardi 11 Juin.
- Déclaration CGT sur les statistiques relatives aux accidents et maladies professionnelles à la CFHSCT Infra Circulation